



ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Opération exemplaire en Île-de-France

DEPOLLUTION MAITRISEE IN SITU D'UNE ANCIENNE BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE A MONTROUGE (92)



Urbanisme

- Sols et sites pollués

Bénéficiaire

Bouygues Immobilier

Partenaires

- Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
- Colas Environnement (antenne de Paris)
- GINGER-BURGEAP (agence Île-de-France)

Coût (HT)

Coût total des investissements : 1,3 million €
(hors études et sondages)

Financement :

- ADEME : 585 k€

Bilan en chiffres

- Abattement des concentrations de polluants
de 92%
- 5,7 millions de m³ d'air pompé et traité
- 10 tonnes de polluants extraits

Dates de lancement

- Travaux de démolition : octobre 2014
- Travaux de venting : janvier 2015

Pourquoi agir

La société Bouygues Immobilier a acquis le terrain de l'ancienne blanchisserie industrielle Robin située à Montrouge afin de réaliser un programme comprenant deux bâtiments neufs de bureaux. Outre la démolition des anciens locaux, ce projet nécessite de dépolluer le site car l'ancienne blanchisserie, en activité jusque dans les années 1970, a généré des pollutions en hydrocarbures et en solvants chlorés. Le promoteur a donc intégré cette étape dans son projet et a suivi les recommandations du plan de gestion établi par le bureau d'études GINGER-BURGEAP.

Deux options opérationnelles ont été envisagées :

- le traitement hors site, par excavation et évacuation des terres polluées ;
- le traitement in situ, via la technique Venting qui consiste à extraire la pollution par aspiration. Après avoir foré des puits, une circulation d'air est créée dans le sol. L'air se charge en polluants puis est traité dans des filtres, les polluants étant captés dans des équipements à charbons actifs.

La seconde option a paru être la plus appropriée aux caractéristiques du site concerné, telles que la présence d'un milieu urbain dense, la profondeur de la pollution identifiée ou le calendrier de réalisation des travaux.

Soucieuse d'encourager la reconversion des sites pollués, la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME a souhaité accompagner les travaux réalisés in situ par la société Colas Environnement.

Présentation et résultats

Pour mettre en œuvre la technique Venting, 35 puits ont été forés et des réseaux ont été réalisés pour relier chacun d'entre eux à une installation de traitement située en surface.

Le traitement a duré 18 mois avec un taux de fonctionnement de l'installation de 95% qui a permis de pomper et de traiter environ 5,7 millions de m³ d'air. 10 tonnes de polluants ont été extraites et les analyses ont démontré un abattement de la concentration globale des polluants de 92%.

En complément et par précaution, Bouygues Immobilier a souhaité étendre à l'ensemble du radier de l'immeuble une géomembrane étanche afin de limiter la volatilisation d'éventuels composés volatils résiduels depuis les sols vers l'air intérieur du bâtiment.



Focus

Les activités d'entretien des textiles (blanchisserie, teinturerie, etc.) produisent des déchets spécifiques et des pollutions qui peuvent toucher l'air, l'eau et les sols. Dans le cas de la blanchisserie Robin, ce sont les investigations menées sur les sols qui ont permis de détecter la présence de sources de pollution en hydrocarbures et en solvants chlorés.

Bonnes pratiques téléchargeables sur notre site :

<http://bonnes-pratiques-idf.ademe.fr>

Facteurs de reproductibilité

Les travaux de réhabilitation dépendent essentiellement de la nature des déchets à gérer, du type de terrain et de l'état du site.

Pour sa part, l'ADEME peut intervenir dans la gestion des sols pollués en :

- animant et soutenant des études et des travaux de recherche et développement ainsi que des expérimentations de terrain ;
- mettant à la disposition des industriels, des aménageurs, des collectivités locales et de tous les acteurs concernés des supports d'information, d'échanges et d'accompagnement (guides, journées techniques...);
- assurant la maîtrise d'ouvrage d'opérations de mise en sécurité sur des sites présentant des risques avérés pour la population et l'environnement, et pour lesquels des décisions de travaux d'office ont été prises par l'Etat ;
- en accompagnant des projets de reconversion et de requalification de friches urbaines sur des sols pollués, comme c'est le cas pour Bouygues Immobilier à Montrouge.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/sols-pollues
- Le site de la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
www.ile-de-france.ademe.fr

CONTACTS

- Bouygues Immobilier
s.dementiere@bouygues-immobilier.com
jb.delestre@bouygues-immobilier.com
- Colas Environnement
borie@cer-colas.fr
- GINGER-BURGEAP
a.osnowycz@burgeap.fr
- Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
Tél : 01 49 01 45 47
ademe.ile-de-france@ademe.fr

